



STATE OF WASHINGTON
DEPARTMENT OF CHILDREN, YOUTH, AND FAMILIES
CHILD CARE SUBSIDY PROGRAMS (CCSP)

Famille, Ami et voisin (FFN) à domicile / Lettre d'intention aux proches
Family, Friend and Neighbor (FFN) In-Home / Relative Pending Letter

Date : _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU CENTRE D'APPEL DU CCSP

NUMÉRO DE FAX DU CENTRE D'APPEL DU CCSP

NUMÉRO DE DEMANDE CLIENT

Vous avez sollicité une aide au titre de la Garde d'enfant pour raisons professionnelles pour le paiement de vos frais de garde d'enfant assurée par :

1. Un non-proche (ami ou voisin) qui vient à votre domicile pour assurer la garde d'enfant ; ou
2. Un proche éligible (famille) assurant la garde à son domicile ou un proche éligible qui vient à votre domicile pour assurer la garde.

Veillez lire et suivre les instructions des Sections 1 et 2 de cette lettre.

Section 1. Avant autorisation du paiement et approbation du prestataire par le Département de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles (DCYF) (DCYF)

Tous les prestataires, famille, amis et voisins, **doivent** être âgés de 18 ans ou plus. Pour commencer la procédure d'approbation, **tous** les prestataires, famille, amis et voisins, **doivent** effectuer ce qui suit :

Étape 1. Créer un profil d'utilisateur sur le portail des prestataires WA Compass à l'adresse dcyf.wa.gov/services/early-learning-providers/ffn.

Étape 2. Créer un profil d'utilisateur sur MERIT à l'adresse dcyf.wa.gov/services/earlylearning-profdev/merit.

Étape 3. Une fois sur MERIT, effectuer les vérifications d'antécédents (Portable Background Check – PBC) (PBC) et suivre les instructions sur la manière d'effectuer le processus d'empreinte digitale. Utiliser ce numéro pour l'application PBC **GRATUITE** et les empreintes digitales : Numéro d'Application SU: _____. **En cas de questions, veuillez contacter DCYF via 1-866-482-4325 Option #8.**

Étape 4. Envoyer ou télécharger une copie lisible de la carte de sécurité sociale valide et d'un document d'identité avec photo émis par le gouvernement, tel qu'un permis de conduire, une carte d'identité de l'État de Washington ou un passeport sur le portail des prestataires WA Compass à l'adresse: dcyf.wa.gov/services/early-learning-providers/ffn

D'autres étapes sont requises pour l'approbation du prestataire en fonction de la relation à l'enfant et du lieu de garde.

Un non-proche

Le prestataire n'est pas lié à l'enfant et est :

- a) Un ami ; ou
- b) Un voisin du parent.

La garde d'enfant est autorisée seulement au domicile de l'enfant

Aucune autre exigence pour une approbation initiale – voir la **Section 2** pour les exigences concernant une éligibilité en cours

Un proche (famille par les liens du sang, le mariage ou un jugement de tribunal)

Le prestataire est lié à l'enfant et est :

- a) Un frère ou une soeur adulte qui vit en-dehors du domicile de l'enfant ;
- b) Un grand-parent (ou arrière-grand-parent) ;
- c) Un oncle ou une tante (ou arrière-grand-oncle/tante) ; ou
- d) Un autre proche (famille par les liens du sang, le mariage ou un jugement de tribunal).

La garde d'enfant est autorisée au domicile du prestataire ou de l'enfant

Si la garde a lieu au **domicile du prestataire**, ce dernier doit faire en sorte que toutes les personnes de 16 ans et plus, qui vivent avec ce proche, effectuent les Etapes 1,2 et 3 ci-dessus.

Section 2. Après approbation par le DCYF. Le paiement ne commencera pas avant la date à laquelle votre prestataire est approuvé ou du début de la garde, la date la plus tardive étant retenue. WAC 110-15-0125

Afin de rester éligible pour les paiements, tous les prestataires non proches (amis et voisins) et proches (famille) doivent :

- A. Effectuer, dans les premiers quatre-vingt-dix (90) jours de la date de début des paiements, une DCYF Formation sur le système de présence électronique. Trouver des informations sur la formation sur dcyf.wa.gov/services/early-learning-providers/electronic-attendance-system/training ou faire approuver votre système de présence électronique par DCYF à l'adresse dcyf.wa.gov/services/early-learning-providers/electronic-attendance-system/training.
- B. Utiliser le système de présence électronique au quotidien pour entrer les horaires de début et de fin de la garde de chaque enfant et envoyer les enregistrements électroniques au DCYF chaque mois via le système électronique.
- C. Conserver les informations sur le portail des prestataires WA Compass et sur MERIT mis à jour avec les changements concernant le nom, l'adresse, l'email et le numéro de téléphone. (**SECTION 1.** Etapes 1 et 2 de la première page)
- D. Conserver les vérifications d'antécédents (Portable Background Check) à jour (à effectuer tous les 3 ans). (**SECTION 1 :** Etape 3 de la première page)

Les exigences suivantes sont d'autres exigences d'éligibilité pour les prestataires en fonction de la relation à l'enfant et du lieu de garde :

Prestataire Non-proche La garde d'enfant est autorisée seulement au domicile de l'enfant	Prestataires proches éligibles La garde d'enfant a lieu au domicile du prestataire ou de l'enfant
<ul style="list-style-type: none"> 1. Effectuer, dans les premiers quatre-vingt-dix (90) jours de la date de début des paiements : <ul style="list-style-type: none"> a) Une formation Santé et Sécurité du DCYF ou faire vérifier une dispense de formation du DCYF en vertu de WAC 110-16-0025(2)(b). La formation Santé et Sécurité du DCYF est disponible en ligne à l'adresse suivante : dcyf.wa.gov/services/early-learning-providers/ffn; b) Effectuer une formation de réanimation cardiorespiratoire, de premiers secours, pour les bébés, enfants et adultes (CPR). c) Saisir la date de suivi de la formation CPR/Premiers secours sur MERIT à l'adresse dcyf.wa.gov/services/earlylearning-profdev/merit. Envoyer ou télécharger un document de fin de formation de CPR/Premiers secours (carte, certificat ou lettre d'instructeur) au DCYF via dcyf.wa.gov/services/early-learning-providers/ffn 2. Dans les 45 jours à l'issue de la formation ci-dessus, fournir au DCYF un accord de santé et sécurité à domicile (WCCC In-home Health and Safety Agreement) signé par le prestataire et vous-même, le(s) parent(s), indiquant que vous avez discuté et revu tous les sujets et thèmes contenus dans l'accord. 3. Participer à une visite annuelle au domicile de l'enfant avec un spécialiste des dispenses d'agrément DCYF ; et le cas échéant, vous, le parent. Le but de la visite est de s'assurer que le prestataire et vous-même êtes en conformité avec les exigences de santé et sécurité, observer l'environnement de garde, les échanges du prestataire avec l'enfant, et discuter des pratiques de santé et sécurité. 4. Effectuer une formation Santé et Sécurité approuvée par le DCYF au moins chaque année. 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Lorsque la garde a lieu au domicile du prestataire proche, les personnes de plus de 16 ans qui : <ul style="list-style-type: none"> a) Vivent avec le prestataire proche doivent conserver leurs vérifications d'antécédents (Portable Background Check) à jour (à effectuer tous les 3 ans). b) Envisagent de vivre avec le prestataire proche doivent faire vérifier leurs antécédents avant d'emménager chez le prestataire. 2. Participer à une conférence téléphonique d'assistance technique dans les quatre-vingt-dix jours à compter de la date de début des paiements et chaque année après la première conférence téléphonique. Cette exigence ne s'applique que pour un prestataire proche qui n'est pas : <ul style="list-style-type: none"> a) Un frère ou une soeur adulte qui vit en-dehors du domicile de l'enfant ; b) Un grand-parent ou arrière-grand-parent ; c) Un oncle ou une tante.

Child Care Aware offre des informations gratuites, objectives et des recommandations pour les familles recherchant des services de garde d'enfant agréés de grande qualité. Appelez le 1-800-446-1114 ou rendez-vous sur le site childcareaware.org.

Pour trouver des états de vérification d'antécédents de services agréés de garde d'enfant, l'historique des agréments, des rapports de contrôle, les langues parlées et plus encore, visiter : **Child Care Check** sur findchildcarewa.org.

Vous pouvez savoir si le développement de votre bébé ou de votre enfant est en bonne voie ou s'il a besoin de davantage d'aide pour le préparer à l'école. Pour ce faire, vous pouvez compléter un questionnaire gratuit de dépistage du développement de l'enfant en appelant la ligne d'assistance de Family Health au 1-800-322-2588 ou vous rendre sur le site Web de Parent Help 123 à l'adresse parenthelp123.org/child-development/help-me-grow-washington pour en savoir plus.

Les enfants ont le droit humain fondamental d'être en sécurité. Les abus et la négligence menacent la sécurité des enfants en les exposant au risque de blessures physiques et émotionnelles et même de la mort. Si vous soupçonnez qu'un enfant est victime d'abus ou de négligence, appelez le numéro gratuit du DCYF au 1-866-END-HARM (1-866-363-4276).

Veillez appeler le Centre de service à la clientèle si vous avez des questions sur les prochaines étapes ou votre éligibilité au 1-844-626-8687.

Si votre prestataire a des questions sur la procédure et les exigences d'approbation, dites-lui de contacter le spécialiste des dispenses d'agrément au 1-866-482-4325 #8 ou par e-mail à l'adresse dcyf.ffn@dcyf.wa.gov.